

CTA du 13 décembre 2021 : questions diverses

1. Carte des CPGE

Nous vous avons demandé lors du CTA du 16 novembre de bien vouloir nous saisir de l'évolution de la carte des CPGE comme cela se fait dans d'autres académies qui sont informées des motifs d'ouverture et de fermeture de CPGE. Vous n'avez pas jugé cette transparence souhaitable. Nous le regrettons.

Nous souhaitons donc obtenir des informations sur une situation particulière : les CPGE du lycée Joliot-Curie de Nanterre. Vous avez été alerté·e par les collègues de cet établissement. La crise sanitaire semble avoir eu un effet sur la fréquentation de cette classe et nous ne pouvons considérer que ce soit un bon motif d'arbitrage.

L'évolution de la fréquentation des CPGE de l'académie avait justifié notre demande. Elle nous interrogeait sur le bon emploi des moyens d'enseignement.

Il nous semble cependant que ce n'est pas ce type de CPGE au recrutement social hétérogène qui est le plus à questionner au regard des moyens mis dans l'accueil des bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Pouvez-vous nous indiquer dans quel sens vous entendez arbitrer concernant l'avenir de ces classes au lycée Joliot-Curie ?

2. Situation des Psy-EN dans l'académie

Nous nous sommes penchés au CTA du 4 mars 2021 sur la répartition des postes de Psy-EN dans notre académie. Nous avons constaté la nécessité de faire évaluer cette répartition en mobilisant un barème construit en GT.

Nous souhaitons obtenir un bilan de la situation actuelle sur plusieurs points :

- combien de postes de psy-EN EDA d'une part, de psy-EN EDO d'autre part, sont-ils restés vacants après le mouvement ?
- combien de postes demeurent-ils non pourvus par des contractuel·les à l'heure actuelle ?
- tous les rompus de temps partiel ont-ils été pourvus ?
- les conventions qui devaient être passées avec les universités pour encadrer les services des psy-EN dans les universités ont-elles abouti ? Le SAIO s'était engagé à en faire un bilan. Nous souhaitons en connaître les effets sur les services des collègues dans les CIO et savoir comment ils pourront être pris en compte dans la répartition des moyens pour la rentrée 2022.
- les Psy-EN sont soumis du fait de leur titre à une obligation vaccinale. Pouvez-vous nous indiquer si des propositions alternatives d'emploi ont été faites aux collègues qui refusent cette obligation vaccinale ? Quel accompagnement le Rectorat a-t-il pu mettre en place pour ces collègues parfois en grande détresse psychologique ? Combien de Psy-EN ont-ils/elles été suspendu·es ? Le rectorat a-t-il procédé à leur remplacement ?

- nous sommes alertés sur plusieurs situations de travail difficiles dans les CIO. La plus pénible concerne le relogement des psy-EN du CIO d'Ermont. Vous nous aviez indiqué en septembre qu'une solution était activement recherchée, mais que vous faisiez face à des obstacles matériels. Pouvez-vous nous indiquer où en est la résolution de cette situation problématique ?

Nous savons qu'un groupe de travail moyens Psy-EN est, pour le moment, prévu le 25 janvier prochain mais certaines de nos questions nous semblent appeler des réponses dès à présent.

3. Examens 2022

Nous avons abordé la question de l'organisation des examens pour 2021. Un bilan unanimement négatif a été réalisé. Vous nous avez indiqué que des échanges allaient avoir lieu avec les différentes parties prenantes. Vous avez également mentionné une mission de l'inspection générale pour que le retour d'expérience permette de mettre en place pour 2022 une organisation plus efficiente.

La reprise de la crise sanitaire fait remonter le niveau de tension qui pèse à tous les étages du système éducatif à l'approche des premières épreuves du baccalauréat qui doivent avoir lieu la semaine du 15 mars.

Nous sommes en attente d'éléments très concrets qui permettent de préparer sereinement ces échéances, à tous les niveaux :

- dans les services du SIEC, du Rectorat...

- dans les EPLE, quelles que soient les missions, direction, administration, enseignement.

La création imminente d'un service régional académique des systèmes d'information dans la région académique nous fait craindre de surcroît les conséquences d'un réorganisation. Le retard pris dans le test de l'infrastructure informatique ne nous rassure pas non plus.

Les collègues sont inquiets. Les élèves et leurs familles le sont également. Merci de contribuer à une clarification de la situation.

4. Éducation à la vie affective et sexuelle

L'article L 312-16 du code de l'éducation dispose : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre les femmes et les hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect dû au corps humain. »

Un dispositif académique de pilotage doit exister qui a, entre autres, un rôle d'impulsion, d'accompagnement, de formation et d'appui.

Nous savons cependant que les 3 séances d'information annuelles que prévoit le code de l'éducation ne sont dans la plupart des cas pas mises en œuvre. Nous aimerions cependant que vous nous convainquiez du contraire.

De notre point de vue, le manque de moyens humains en est une cause essentielle. Les personnels sont accaparés par d'autres missions, en particulier les personnels de santé. Comme beaucoup d'autres "éducations à" il n'y a le plus souvent pas de support pour ces heures ou ces interventions extérieures. Tout repose sur le volontariat de collègues parfois un peu dédomagés.

Nous venons d'adopter un plan pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Ces violences sexistes et sexuelles sont malheureusement trop souvent présentes chez nos jeunes et cela rend d'autant plus problématique l'insuffisance de la mobilisation collective sur ce sujet.

Pouvez-vous nous indiquer par quels moyens vous pouvez conforter nos collègues dans les projets qu'ils mènent à ce sujet, en motiver d'autres, afin que ces séances soient effectivement assurées ?

5. La situation du lycée Jean-Rostand de Mantes-la-Jolie

Le lycée Jean-Rostand a connu des violences les 29 et 30 novembre qui ne sont malheureusement une surprise pour personne. Les collègues ont utilisé leur droit de retrait face à une situation qui devenait risquée, y compris pour leurs élèves. La reprise des cours a eu lieu le 3 décembre selon le protocole qu'ils avaient défini.

Au delà de la situation de cette année, et en tenant compte d'éléments sur l'histoire récente de cet établissement, on ne peut que s'interroger sur les difficultés tant de la Région que de l'académie à intervenir sur cette situation.

Le bâti scolaire est probablement en cause, y compris après l'échec du projet de fusion avec le lycée Saint-Exupéry voisin et après la construction du nouveau collège de Mantes-la-Jolie. Le sentiment de relégation des élèves est réel, on le sait aussi dans les autres lycées du bassin, alors que les formations proposées peuvent être des voies de réussite et que les projets ne manquent pas.

Les moyens font également défaut pour assurer les missions. Les problèmes d'attractivité que nous rencontrons dans toute notre académie jouent ici à plein. Être AED ou enseignant au lycée Jean-Rostand n'est pas sans risque.

Quels moyens entendez-vous mettre en œuvre pour que les difficultés de recrutement de personnel ne pèsent pas surtout sur les élèves les plus défavorisé·es ?